



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE BLOC QUÉBÉCOIS PRÉSENTE UNE SÉRIE DE MESURES VISANT À LUTTER CONTRE LES CRIMES ÉCONOMIQUES

Ottawa, mercredi 2 septembre 2009 – Le Bloc Québécois a répondu à l'appel des victimes du présumé fraudeur Earl Jones en acceptant de les rencontrer afin de discuter de leurs préoccupations et de leurs demandes concernant les « criminels à cravate ». À la suite de cette rencontre, le chef du Bloc Québécois, **Gilles Duceppe**, et le porte-parole du Bloc Québécois en matière de sécurité publique, **Serge Ménard**, ont présenté une série de six mesures visant à contrer les crimes économiques.

Création d'une escouade policière

« Afin de déceler rapidement les fraudes et de poursuivre plus fréquemment et rapidement les fraudeurs, le Bloc Québécois propose une réorganisation des corps policiers. Plutôt que d'augmenter bêtement les effectifs comme le suggèrent les libéraux, nous estimons qu'il est nécessaire de créer des escouades multidisciplinaires qui intégreraient dans leurs rangs des spécialistes en comptabilité, en finance ainsi que des avocats. Car, si beaucoup d'efforts ont été déployés pour lutter contre les crimes violents et le trafic de drogues, les crimes économiques, pour leur part, ont été négligés. Cela explique, entre autres, pourquoi il a fallu trois ans à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour mener l'enquête dans le scandale de Norbourg. Cette situation illustre le manque de moyens spécialisés dont dispose notamment le corps de police fédéral », a expliqué **Serge Ménard**.

Renforcement des règles concernant les institutions bancaires

« Le Bloc Québécois suggère également de renforcer les règles entourant la gestion des comptes en fidéicommiss afin d'obliger les institutions financières à assurer un suivi plus serré et de dénoncer les transactions douteuses soit à l'Autorité des marchés financiers, soit à l'ordre professionnel de la personne visée. Cette mesure permettrait aux organismes réglementaires de déceler rapidement les transactions frauduleuses, comme celles effectuées par Earl Jones, et d'intervenir avant que toutes les économies des épargnants ne soient détournées », a enchaîné le porte-parole du Bloc Québécois en matière de sécurité publique.

Modifications à la Loi sur l'impôt

« Nous croyons qu'il est important d'examiner dès la rentrée parlementaire les modifications qui pourraient être apportées à la Loi sur l'impôt et qui permettraient, dans une certaine mesure, aux victimes de pallier les pertes de revenus qu'elles encourent à la suite de la fraude. Le Bloc Québécois croit que le gouvernement fédéral doit introduire une disposition permettant aux victimes d'une fraude de déduire de leurs revenus les sommes volées au lieu que ces sommes ne soient considérées comme des pertes en capital. Ainsi, il serait possible de créer un nouveau crédit d'impôt sur le revenu pour fraude dans la Loi sur l'impôt, qui pourrait être étalé sur plusieurs années afin de donner un peu de répit aux victimes », a déclaré **Serge Ménard**.

Confiscation des fruits de la criminalité

« Le Bloc Québécois propose depuis 2007 d'amender les dispositions du Code criminel sur la confiscation des fruits de la criminalité pour y inclure des dispositions englobant les fraudes de plus de 5000 dollars. Cela obligerait les fraudeurs, une fois leur culpabilité reconnue, à faire preuve que leurs biens ont été acquis légalement, à défaut de quoi ils seront saisis », a précisé **Gilles Duceppe**.

Mettre fin aux paradis fiscaux

« Le Bloc Québécois propose également des modifications à la Loi sur l'impôt pour que cesse l'utilisation des paradis fiscaux cautionnés par les libéraux et les conservateurs. Cette pratique permet à des individus et des compagnies de cacher de l'argent et ainsi d'échapper au fisc. Encore une fois, conservateurs et libéraux partagent la même vision : ils prennent tous deux parti pour la libre utilisation des paradis fiscaux », a poursuivi **Gilles Duceppe**.

Abolition de la libération au sixième de la peine

« Au même titre que les victimes de crime économique, nous estimons que, trop souvent, les condamnations, même sévères, ne découlent que sur des emprisonnements de quelques mois. C'est la raison pour laquelle nous demandons depuis juin 2007 l'abolition complète de la libération au sixième de la peine qui mine la crédibilité du système judiciaire. Or, les conservateurs persistent à ignorer cette mesure et ont même eu le culot de faire croire que cette proposition existe dans un de leurs projets de loi alors que c'est faux », a souligné le chef du Bloc Québécois.

« Fort de cette série de propositions visant à contrer le crime économique, le Bloc Québécois démontre qu'il travaille réellement dans le but de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois. Quant aux conservateurs et aux libéraux, ils nous font la démonstration qu'ils resteront unis pour endosser l'évasion fiscale des entreprises et particuliers les plus fortunés qui se tournent vers les paradis fiscaux. Plus que jamais, le Bloc Québécois est le seul parti à Ottawa qui se tient debout pour les victimes des crimes économiques », a conclu le chef du Bloc Québécois.

– 30 –

Renseignements : Karine Sauvé, attachée de presse du chef
Cabinet du chef du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 296-1596
www.blocquebecois.org